Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026025-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.025 Régularisation foncière – La Basse Chevrolais
Elue en charge du rapport : Mme Billard

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1 ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- **VU** le Code de la voirie routière ;
- **VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article R.421-12 relatif au régime des clôtures soumises à déclaration préalable ;
- **VU** la délibération n°2021.007 en date du 09 février 2021 décidant de l'acquisition de la parcelle cadastrée AE n°128 au prix de 5 000 € hors frais ;
- **VU** l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 02 février 2026 ;
- **VU** l'avis de la Commission Transition Urbaine et Ecologique en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Fabienne Billard, Adjointe à l'urbanisme ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser les acquisitions, cessions et échanges d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026025-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Décide de procéder à un échange foncier entre les parcelles cadastrées AE n°128 et AE n°129, soit :**
  - **Céder une partie de la parcelle cadastrée AE n°128 au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée AE n°129 ;**
  - **Acquérir la partie de parcelle cadastrée AE n°129 correspondant au demi-sol de voie ;**
- **Autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer l'acte authentique et tout complément s'y rapportant ;**
- **Dit que l'acte sera établi en la forme notariée ;**
- **Dit que seuls les frais d'acte seront pris en charge par la Ville ;**
- **Dit que la dépense et la recette sera imputée sur le budget principal de la Ville.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II..... 0
Quorum requis pour délibérer..... 15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 19
Abstentions..... 0
Nombre de suffrages exprimés..... 21
Votes Pour..... 21
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales